

## MISE A JOUR CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Le Conseil d'administration d'Eutelsat Communications, lors de ses réunions des 11 et 18 décembre 2021 a pris acte de la fin du mandat de Rodolphe Belmer en tant que Directeur Général et administrateur à compter du 31 décembre 2021 (« la date de cessation des fonctions »), et a nommé Eva Berneke Directrice Générale, la cooptant également comme administratrice d'Eutelsat Communications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (« la date de prise de fonctions »).

Sur recommandation du Comité des rémunérations et conformément aux grandes lignes de la politique de rémunération du Groupe approuvée par l'Assemblée Générale du 4 novembre 2021 et figurant dans la section 2.4.1 du Document d'Enregistrement Universel 2020-21<sup>1</sup> (« la politique de rémunération »), le Conseil d'administration a également arrêté les éléments de rémunération suivants :

### **Concernant Rodolphe Belmer :**

- La **rémunération fixe** au titre de l'exercice 2021-22 sera calculée *pro rata temporis* jusqu'à la date de cessation des fonctions, sur la base d'une rémunération annuelle de 650 000 euros.
- La **rémunération variable annuelle** au titre de l'exercice 2021-22 sera calculée *pro rata temporis* jusqu'à la date de cessation des fonctions. La structure de cette rémunération variable, les critères quantitatifs et qualitatifs retenus et leurs pondérations, sont inchangés par rapport à la politique de rémunération. La rémunération variable annuelle sera arrêtée par le Conseil d'Administration statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2021-22 et sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2023, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire de novembre 2022.
- Le **Plan d'attribution fictive d'actions** de novembre 2019 et le **Plan d'actions de performance de novembre 2020** étaient soumis au respect d'une condition de présence. Rodolphe Belmer perd donc les droits relatifs à ces plans. Il est rappelé que compte tenu de son départ, aucune action de performance n'a été attribuée à Monsieur Belmer dans le cadre du Plan d'actions de performance de novembre 2021.
- Conformément à la politique de rémunération un **engagement de non-concurrence** correspondant au versement sur 18 mois de 50 % de la rémunération fixe sera versé à Rodolphe Belmer. Il est rappelé que le Conseil d'Administration n'a pas la faculté de renoncer à cet engagement comme indiqué dans la section 2.3.1 du Document d'Enregistrement Universel 2020-21.
- Aucune rémunération, indemnité ou avantage ne sera versé à Rodolphe Belmer en raison de la **cessation de ses fonctions**.
- La **rétribution** (anciennement jetons de présence) attribuée à Rodolphe Belmer sera calculée *pro rata temporis* jusqu'à la date de cessation de son mandat d'administrateur pour la part fixe, la part variable restant déterminée par le nombre de réunions du Conseil d'Administration auxquelles il a participé.

---

<sup>1</sup> [https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/2020-21/DEU\\_Eutelsat\\_2021\\_VF.pdf](https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/2020-21/DEU_Eutelsat_2021_VF.pdf)

### Concernant Eva Berneke

- La **rémunération fixe** d'Eva Berneke en tant que Directrice Générale est fixée à 650 000 euros par an. Elle sera versée *pro rata temporis* au titre de l'exercice 2021-22 à partir de la date de prise de fonctions.
- La **rémunération variable annuelle** représente 100% de la rémunération fixe annuelle (avec un plafond de 132% de la rémunération fixe en cas de surperformance) et est intégralement déterminée en fonction de critères de performance quantitatifs et qualitatifs prédéterminés par le Conseil qui sont inchangés par rapport à ceux décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2020-21. Elle sera calculée *pro rata temporis* à compter de la date de prise de fonctions. La rémunération variable annuelle sera arrêtée par le Conseil d'Administration statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2021-22 et sera versée au cours du premier semestre de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2023, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire de novembre 2022.
- Concernant le **Plan d'actions de performance** au titre de l'exercice 2021-22, Eva Berneke bénéficiera d'une attribution sur la base de 125% de la rémunération fixe annuelle divisée par la valeur de l'action Eutelsat Communications établie sur la base de la valorisation en normes IFRS à la date du plan, avec un calcul *pro rata temporis* à compter de la date de prise de fonctions. Les conditions de cette attribution sont alignées avec la politique de rémunération et avec celles du plan d'actions de performance de Novembre 2021 qui sont décrites dans le document suivant : <https://www.eutelsat.com/files/PDF/investors/AGM/2021/CP%20R%c3%a9mun%c3%a9ration%20mandataires%20sociaux%20ETL%20COM%20nov21%20.pdf>
- Le Directeur Général peut bénéficier d'une indemnité **de non-concurrence** équivalant, le cas échéant à 50 % du salaire fixe durant les 18 mois suivant la cessation des fonctions, en contrepartie de l'engagement de ne pas travailler directement ou indirectement pour tout opérateur de satellite de télécommunications. Le Conseil a la faculté de renoncer à cet engagement.
- Le Directeur Général bénéficiera, en cas de départ contraint dans les six mois suivant un changement de contrôle (y compris en cas de fusion avec un acteur significatif du secteur spatial), d'une **indemnité de départ** équivalente à 18 mois de sa rémunération fixe et variable annuelle.  
En tout état de cause, conformément au code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de départ et de l'indemnité de non-concurrence ne dépassera pas deux années de rémunération fixe et variable.  
Cette indemnité de départ constitue une modification de la politique de rémunération et est subordonnée à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire de novembre 2022.
- L'ensemble des **autres composantes** de la rémunération d'Eva Berneke est conforme à la politique de rémunération, notamment en termes d'avantages en nature, de rémunération exceptionnelle et d'absence de régime de retraite supplémentaire.



### À propos d'Eutelsat Communications

Créée en 1977, Eutelsat Communications est l'un des plus grands opérateurs de satellites au monde. Grâce à sa flotte mondiale de satellites et à ses infrastructures au sol, Eutelsat permet à ses clients des secteurs Vidéo, Données, Services aux gouvernements et Connectivité Fixe et Mobile d'établir des liaisons efficaces à destination de leurs propres clients, où qu'ils se trouvent. Eutelsat diffuse environ 7 000 chaînes, opérées par les plus grands groupes de télévision, touchant une audience de plus d'un milliard de téléspectateurs équipés pour la réception satellite ou connectés aux réseaux terrestres. Basée à Paris, Eutelsat s'appuie sur un réseau mondial de bureaux et de téléports. Ses équipes, constituées de 1 200 collaborateurs originaires de 50 pays, s'engagent au quotidien pour offrir la meilleure qualité de service. Eutelsat Communications est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) sous le symbole ETL.

Pour en savoir plus sur Eutelsat, consultez [www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)

#### Investisseurs

Cédric Pugni

Tél. : +33 1 53 98 31 54

[cpugni@eutelsat.com](mailto:cpugni@eutelsat.com)

Alexandre Illouz

Tél. : +33 1 53 98 46 81

[aillouz@eutelsat.com](mailto:aillouz@eutelsat.com)